



ARDENNES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°8-2021-096

PUBLIÉ LE 1 JUILLET 2021

Sommaire

DDCSPP 08 /

8-2021-06-30-00010 - SKM_C250i21070113530 (2 pages)

Page 3

DDCSPP 08

8-2021-06-30-00010

SKM_C250i21070113530

**Arrêté DDETSPP n° 2021 / 154
portant subdélégation de signature en matière d'actes pour lesquels le directeur
départemental a reçu délégation de signature**

**Le Préfet des Ardennes,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre national du Mérite**

Vu le code de l'action sociale et des familles ;

Vu le code de commerce ;

Vu le code de la consommation ;

Vu le code de la construction et de l'habitation ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu le code des marchés publics ;

Vu le code rural et de la pêche maritime ;

Vu le code de la santé publique ;

Vu le code de la sécurité sociale ;

Vu le code du sport ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 modifiée relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

Vu le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 modifié relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 modifié relatif aux directions départementales interministérielles ;

Vu le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 modifié portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret du 7 novembre 2019 nommant M. Jean-Sébastien LAMONTAGNE en qualité de

préfet des Ardennes ;

Vu le décret n°2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2020/779 du 7 décembre 2020 portant création du Secrétariat Général Commun du département des Ardennes ;

Vu l'arrêté du Premier Ministre du 22 mars 2021 nommant M. Hervé DESCOINS, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, directeur départemental de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations des Ardennes ;

Vu l'arrêté portant affectation des personnels au sein de la direction ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2021-179 du 31 mars portant délégation de signature à M DESCOINS, directeur départemental de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations des Ardennes ;

Vu l'arrêté DDETSPP n°2021-081 du 26 avril 2021 ;

Vu la circulaire du ministre de l'intérieur NOR : INTA1708864C du 28 mars 2017 relative aux règles applicables en matière de délégation de signature des préfets ;

Sur proposition du Directeur Départemental de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations des Ardennes

ARRÊTE

Article 1er : A compter du 1^{er} juillet, en cas d'absence de Mme Justine JONON, cheffe du service protection animales, abattoirs et environnement, subdélégation de signature est donné à M Bruno LECOMTE, adjoint par intérim de Mme JONON à l'effet de signer les documents et correspondances relatif au fonctionnement courant de son service, à l'exception des correspondances aux parlementaires, aux conseillers départementaux et des lettres aux maires valant décision.

Article 3 : Le directeur départemental de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations des Ardennes est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'agent désigné dans ce dernier et qui sera affiché et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et des services déconcentrés de l'État et dont une copie sera adressée à la directrice départementale des finances publiques des Ardennes.

Charleville-Mézières, le 30 juin 2021

Pour le Préfet,
et par délégation
Le directeur départemental de
l'Emploi, du Travail, des Solidarités et
de la Protection des Populations

Hervé DESCOINS